

BAC+4
TITRE HOMOLOGUÉ

AIRFIC
AgroAlimentaire

ifria
Languedoc-Roussillon

**RESPONSABLE DE DÉVELOPPEMENT
EN AGRO-INDUSTRIE**

FORMATION EN APPRENTISSAGE

**Devenez ANIMATEUR QUALITÉ
CHEF DE PROJET EN R&D
MANAGER DE PRODUCTION**

L'objectif de la formation est de préparer de futurs collaborateurs pour les entreprises du secteur agroalimentaire, capables de gérer des projets, notamment dans les domaines de la qualité, de l'innovation et du management de production.

LES ATOUTS DE LA FORMATION

- UN RECRUTEMENT À PARTIR DE BAC+2
- UNE APPROCHE PÉDAGOGIQUE PLURIDISCIPLINAIRE
- UNE FORMATION FINANCÉE DE NIVEAU II
- 2 ANS D'APPRENTISSAGE RÉMUNÉRÉS DANS UNE INDUSTRIE ALIMENTAIRE
- UNE VOIE D'INSERTION PROFESSIONNELLE PRIVILÉGIÉE

En partenariat avec :

La Raque
Ecole Supérieure

ifria
Midi-Pyrénées

PURPAN
Ecole d'ingénieurs

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION :

- Être titulaire d'un Bac+2 à orientation technologie industries alimentaires, biologie ou biochimie
- Être âgé de moins de 26 ans au premier jour du contrat d'apprentissage (la formation est ouverte également aux candidats âgés de plus de 26 ans dans le cadre de la professionnalisation)

POUR CANDIDATER :

Remplir un dossier de candidature sur le site

www.ifria-lr.com

Après validation des dossiers, les candidats admissibles sont convoqués à des entretiens de motivation en présence de jurys académiques et professionnels.

L'inscription n'est définitive qu'après conclusion du contrat d'apprentissage avec une entreprise et dans la limite des places disponibles en formation.

Institut de Formation Régional des Industries Alimentaires du Languedoc-Roussillon

Parc de Bellegarde - bâtiment B - 1 chemin de Borie - 34170 CASTELNAU-LE-LEZ

04 99 74 28 00 - email : contact@ifria-lr.com - www.ifria-lr.com

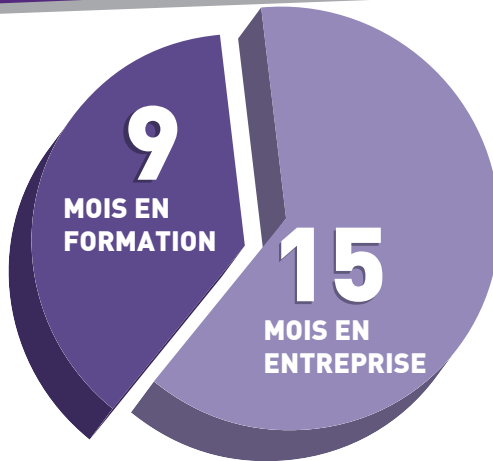
EN INTÉGRANT LA FORMATION DE « **RESPONSABLE DE DÉVELOPPEMENT EN AGRO-INDUSTRIE** » VOUS SIGNEZ UN **CONTRAT D'APPRENTISSAGE DE 2 ANS** AVEC :

- **Un statut de salarié en CDD** avec les droits et les obligations qui s'y rapportent (rémunération, couverture sociale, congés, horaires de travail...)
- **Un salaire à hauteur d'un pourcentage du SMIC** selon l'âge et l'année d'exécution du contrat.

les +

Une aide aux frais de vie : le Conseil Régional et l'IFRIA-LR apportent des aides aux apprentis en fonction de leurs situations et contraintes liées au dispositif apprentissage.

Un accompagnement de l'IFRIA-LR dans la recherche de logement près des centres de formation.

**LE CONTRAT
D'APPRENTISSAGE****1 EMPLOI****1 FORMATION****1 MÉTIER****Lieux de formation :** Castelnaudary (11) et Toulouse (31)**Rythme d'alternance :** périodes de 1 à 3 mois en formation et de 2 à 4 mois en entreprise**Contenu pédagogique :** 1360 h sur les 2 ans**UNITÉS D'ENSEIGNEMENT**

Gestion de la qualité : Méthodes HACCP, normes ISO, audits, management environnemental, développement durable...

Gestion de la Production : Management, Process, gestion des stocks, planification, statistiques, droit, comptabilité...

Recherche et développement : Gestion de l'innovation, marketing, analyse sensorielle

Management de projet : Communication, gestion de projet, bureautique

Participation à la politique de l'entreprise : Droit des affaires, stratégie, mémoire

UNE FORTE IMPLICATION DU MONDE PROFESSIONNEL

Depuis sa création, l'IFRIA-LR a tissé des liens privilégiés avec plus de 300 entreprises : de la PME aux grands groupes alimentaires.

Ces entreprises sont impliquées tout au long du processus de formation :

- **RECRUTEMENT :** Des jurys de professionnels sélectionnent avec l'IFRIA-LR les candidats à la formation.
- **SUIVI :** En entreprise, le maître d'apprentissage a pour mission d'accompagner l'apprenti dans l'acquisition de ses compétences tout au long de son parcours de formation. Un point régulier est assuré par l'IFRIA-LR aux dates de visites qu'il organise en entreprise.
- **ENSEIGNEMENT :** Des professionnels du secteur interviennent dans le cadre de certains modules de formation.
- **INTÉGRATION :** Par son positionnement, l'IFRIA-LR facilite l'intégration définitive de l'apprenti en entreprise.